

Ajournement

A mon avis, monsieur le président, il serait peut-être heureux que la Chambre adopte la signalisation internationale pour les chemins de fer. On pourrait d'ici quelques mois, si on le juge à propos, présenter un projet de loi qui préconiserait l'adoption de la signalisation internationale des chemins de fer. C'était là l'essentiel de ma question, monsieur le président. Il est important que l'on revise tous ces statuts. J'espère que le ministre qui va me répondre aura au moins une réponse positive à me donner.

● (2207)

[Traduction]

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, ainsi que je l'ai dit au député l'autre jour et ainsi que je l'ai annoncé à la Chambre au début de la journée, le gouvernement entend proposer des modifications à la loi sur les langues officielles. Il compte ainsi renforcer la loi et surtout le rôle du commissaire parlementaire, de façon qu'il puisse, dans le contexte du Parlement, appliquer la loi avec plus d'efficacité.

Je tenais à remercier le député de m'avoir signalé, ainsi qu'à la Chambre, les contradictions et les anomalies de certaines lois fédérales. Ce faisant, il m'a rendu, ainsi qu'aux autres députés, un service inappréciable.

Je partage la vive inquiétude qu'il éprouve à l'égard de certaines dispositions désuètes et, sur ses instances, j'ai demandé à mes collaborateurs de communiquer avec le ministre de la Justice et avec le Conseil privé en vue d'examiner les mesures législatives qu'il nous a signalées et d'apporter les modifications qui s'imposent.

Je n'ai pas encore eu le loisir d'examiner la mesure législative dont il a saisi la Chambre aujourd'hui, mais je m'engage à le faire le plus tôt possible; je suis sûr que nous y trouverons des suggestions des plus utiles. J'estime qu'il a parfaitement montré comment un député peut servir les intérêts de la population qu'il représente. Ses suggestions sont fort utiles et j'entends veiller à ce qu'on y donne suite.

LE LOGEMENT—LES MOTIFS DU MANQUE DE PROTECTION DES ACHETEURS

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Le 20 octobre, monsieur l'Orateur, à la première occasion qui m'a été donnée de le faire au cours de la présente session, j'ai signalé au ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet) la fâcheuse situation des habitants de Bear Creek Park, dans la région de Surrey, en lui posant la question suivante:

Comme l'ex-ministre qui détenait ce portefeuille a fait preuve d'une malheureuse précipitation dans la réalisation des programmes PAAP, il est arrivé à des gens, comme par exemple ceux de Bear Creek, d'être honteusement exploités par des entrepreneurs de passage, comme j'en ai déjà parlé au ministre, ainsi que par la directive du gouvernement voulant que les inspecteurs en logement ne s'intéressent qu'à la sécurité des prêteurs sans s'occuper des acheteurs. Je voudrais savoir pourquoi il n'a pas été question de logement dans le discours du trône et pourquoi il n'y a pas de protection offerte à ceux qui achètent une maison.

Le ministre s'est contenté de répondre qu'il était désolé des erreurs qui s'étaient produites et d'exprimer l'espoir qu'elles ne se reproduiraient plus à l'avenir. C'était là un aveu de l'échec du ministre et de ses collaborateurs, et un refus d'accepter quelque responsabilité que ce soit pour ce qui est arrivé aux propriétaires de Bear Creek Park.

[M. Gauthier (Ottawa-Vanier).]

Je veux assurer au ministre que je ne parle pas du programme lui-même, car je sais qu'il est en vigueur depuis deux ou trois ans et qu'il y a des projets fort intéressants qui ont été réalisés par des entrepreneurs très bien cotés dans le cadre des programmes d'aide pour l'accession à la propriété. Je ne parle pas du programme même. Je parle d'un exemple en particulier que l'on pourrait reproduire à l'échelle nationale; je parle de gens qui avaient mis leurs espoirs dans un programme gouvernemental et qui ont été amèrement déçus à cause de la négligence des administrateurs du gouvernement.

Le problème, c'est que le ministre veut donner à son programme assez d'ampleur pour lui permettre d'étaler les statistiques et montrer qu'il marche très bien, et comme il va de son intérêt d'avoir des statistiques éloquentes sur le nombre de mises en chantiers, il permet à ses fonctionnaires, et les y force peut-être même, d'attirer des entrepreneurs qui n'ont pas une réputation enviable auprès des gens pour ce qui est de la qualité de leur travail. Je voudrais résumer brièvement ce qui s'est passé.

● (2212)

Dans le cas qui nous occupe, 95 p. 100 des maisons avaient été achetées sur plans. L'entrepreneur avait pris l'initiative de modifier ces plans au cours des travaux de construction, et lorsque les acheteurs eurent l'occasion de voir les changements qui avaient été apportés, ils ont fait des difficultés. L'entrepreneur affirmait que les choses finiraient par s'arranger et que les acheteurs seraient satisfaits du résultat. Les résultats furent tellement désastreux que tous les intéressés s'unirent pour protester.

J'ai montré au ministre des photos des maisons qui avaient été vendues au plein prix prévu par le PAAP et il a lui-même été surpris du gâchis. Je sais que cette question le préoccupait.

Il importe de préciser que les occupants et les acheteurs de Bear Creek Estates ont demandé explicitement aux responsables de la SCHL de Vancouver l'autorisation de ne pas envoyer le solde du prix à l'entrepreneur, mais ceux-ci n'ont pas réagi. L'entrepreneur a reçu son argent. Il a ensuite mis les voiles en laissant les acheteurs en plan avec leurs problèmes. Ils avaient notamment des problèmes d'eau: moisissure, condensation, refoulement et infiltrations par les portes.

Je devrais prendre quelques minutes pour vous parler des problèmes qui se sont posés. Les inspecteurs sont revenus, ont examiné les lieux et admis que leur première inspection avait été mal faite. Il y avait dégâts dus à l'humidité qui s'infiltrait entre les vitres. Les portes avaient été installées mais les bourrelets d'étanchéité renvoyaient l'eau dans la maison au lieu de la rejeter à l'extérieur. Non seulement c'était du mauvais travail, mais le code n'était pas respecté. L'administrateur de Vancouver a signé une attestation disant qu'une des maisons n'était pas conforme à l'article B 4) des normes des logements résidentiels de la SCHL. Dans une autre, l'installation électrique ne satisfaisait pas à l'article 35 (B) (4) des normes. Il y avait donc des infractions directes au code du bâtiment. Les inspecteurs les ont laissé passer et les gens ont dû payer. Et maintenant ils sont refaits.